

# Association Internationale de la Libre Pensée

Fondée à l'initiative du Comité International de Liaison  
des Athées et des Libres Penseurs

## Manifeste pour la liberté de conscience

L'Humanité est née libre.

La nature n'a créé ni titres, ni religions, ni institutions religieuses, ni censure, ni propriété.

L'Humanité est devenue elle-même en sortant de la préhistoire dans un long combat contre les terribles épreuves de la planète qu'elle ne connaissait ni ne comprenait.

Echappant peu à peu aux contraintes et aux entraves, y compris aux entraves et contraintes que l'Humanité avait créées, celle-ci dut, pour elle-même, affirmer ses droits.

Les droits de l'Humanité ne se sont ni affirmés ni arrachés contre d'autres prétendus « droits », d'origine inconnue.

Ils existent parce que l'Humanité existe.

Les droits de l'Humanité sont des « *vérités évidentes en elles-mêmes* ».

Le premier de ces droits, la première de ces libertés est le droit de penser librement.

Cette liberté première et fondamentale s'appelle la liberté de conscience.

En effet, avant les Eglises, il y a l'Humanité.

En effet, au-dessus des Eglises, il y a l'Humanité.

Dieux, Eglises, superstitions, dogmes sont des créations humaines et rien d'autre.

### Toujours plus de conscience

« *Plus de lumière !* » A des siècles de distance, nous faisons nôtre la dernière phrase de Goethe. La liberté de conscience, c'est la liberté pour l'Humanité d'examiner et de s'examiner. L'Humanité est faillible et perfectible parce qu'elle est dotée de raison, donc de critique. Ce que l'Humanité a fait, elle peut le défaire.

Les générations successives ne peuvent s'enchaîner mutuellement et éternellement.

A la différence des Eglises, l'Humanité libre et consciente a refusé, refuse et refusera l'inafaillibilité. Ce qui est bon pour les Papes n'est pas bon pour les hommes.

L'Humanité est perfectible, c'est-à-dire qu'elle peut se corriger et s'améliorer ; elle ne considère pas le paradis comme un passé coupable et révolu ni comme un avenir inaccessible et mythique mais comme une action de tous les jours, permise par la liberté de conscience. Nous pouvons dire après Protagoras que « *l'homme est la mesure de toute chose* ».

Le génie humain est illimité. Capable de diviser la plus petite des cellules de l'Univers, il est aussi capable de modifier sa propre structure, de partir à la conquête des planètes, de travailler sur l'origine du monde et de réfléchir à son propre avenir. Il est, hélas, capable de programmer sa propre destruction.

Le destin de l'Humanité est le projet de l'Humanité et Prométhée, le révolté, a eu raison d'arracher le feu à ceux qui en étaient les possesseurs d'après la Mythologie pour le donner aux hommes. Il est la métaphore de l'humanité en lutte pour son émancipation.

Affirmant la liberté de conscience, ce qui n'est pas autre chose que la liberté de l'Humanité, l'Humanité s'est heurtée toujours aux dogmes religieux. Chaque fois que l'Humanité a avancé, quelle que soit la manière, et qu'elle a affirmé ses droits, les Eglises ont condamné.

### L'Histoire

La liste des martyrs et des héros de la liberté de conscience dépasse très largement le bref rappel que nous pouvons faire ici. Socrate, fut condamné à la cigüe parce qu'il préconisait à la jeunesse de réfléchir par elle-même. Le philo-



Statue de Giordano Bruno sur le Campo de Fiori à Rome (Italie).

sophe de la Sorbonne, Abélard, fut mutilé car il estimait que son opinion propre valait celle des « *pères* ». Le scientifique Galilée fut condamné pour ne pas avoir professé des faussetés conformes à la Bible mais des vérités découlant de ses propres recherches.

Il en fut de même pour Etienne Dolet, Giordano Bruno, Michel Servet, Vanino Vanini et bien d'autres. Quand le premier texte en Occident

établissant des droits (la « *Magna Carta* » en Angleterre en 1215) fut rédigé, l'archevêque de Canterbury Langton, qui avait soutenu ce texte, fut suspendu par le Pape. La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, en France, fut condamnée par le Pape.

Charles Bradlaugh, démocratiquement élu au Parlement de Westminster en 1880, a dû mener un long combat pour avoir le droit de siéger au Parlement sans avoir à prêter serment d'allégeance à la foi anglicane. Le pédagogue et libre-penseur d'Espagne Francisco Ferrer i Guardia fut fusillé en 1907 à la demande de la hiérarchie catholique. Le libre-penseur et libertin chevalier de la Barre a été exécuté sur l'ordre de l'Eglise et le dirigeant de la Libre-Pensée allemande, Max Sievers a été exécuté à Hambourg en 1943 par les nazis. La liste est bien longue...

Elle témoigne du combat inlassable entre le dogme et la liberté de conscience.

## De nos jours

Tout le monde voit que les Eglises continuent à réprimer et persécuter les consciences. Les Eglises n'ont pas changé. A titre d'exemples, au Pakistan, le Dr Younus Shaikh, accusé de blasphème a été condamné à mort en 2001 avant de pouvoir se réfugier en Europe après une campagne internationale de solidarité. Il a passé plus de trois ans dans le couloir de la mort.

Au Nigeria, le militant Leo Igwe a plusieurs fois été arrêté et brutalisé par la police pour avoir défendu les personnes accusées de « sorcellerie ». Il a été libéré en janvier 2011, après deux jours de détention, à la suite d'une campagne internationale en sa faveur. Le juge italien Luigi Tosti ne cesse de mener combat pour être rétabli dans l'ensemble de ses droits après avoir été révoqué parce qu'il avait refusé de tenir séance dans une salle de justice ornée d'un crucifix.

La « Grande chambre », instance d'appel de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, saisie par le gouvernement Berlusconi, vient, le 18 mars 2011, de donner raison à l'Etat italien qui entend continuer à imposer la présence de crucifix dans les écoles publiques de la péninsule (affaire dite « *Lautsi* »).

Nous pouvons prendre bien d'autres exemples, parmi lesquels la toute récente destruction d'œuvres d'art en Avignon en France, par un commando catholique, parce qu'elles étaient jugées « *blasphématoires* ».

## Arracher, défendre ou rétablir la liberté de conscience

Comme tout droit, la liberté de conscience doit être inscrite dans des textes, qu'ils soient des Déclarations, des Constitutions, des Lois ou des éléments juridiques.

Dans certains pays, ces textes existent. Il s'agit du Premier amendement de la Constitution des États-Unis : « *Le Congrès ne fera aucune loi accordant une préférence à une religion ou en interdisant le libre exercice, restreignant la liberté d'expression, la liberté de la presse ou le droit des citoyens de se réunir pacifiquement et d'adresser à l'État des pétitions pour obtenir réparation de torts subis.* » (1791), de la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat en France (1905) : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes* », de l'article 27 de la Constitution du Mexique (1917) : « *ni acquisition, ni possession, ni administration de biens immobiliers pour l'Église, aucune personnalité juridique pour l'Église* », du Portugal, de la Russie révolutionnaire en 1917, du referendum constitutionnel en Bolivie (2009), de la Constitution « *interiminaire* » du Népal (2007), entre autres.

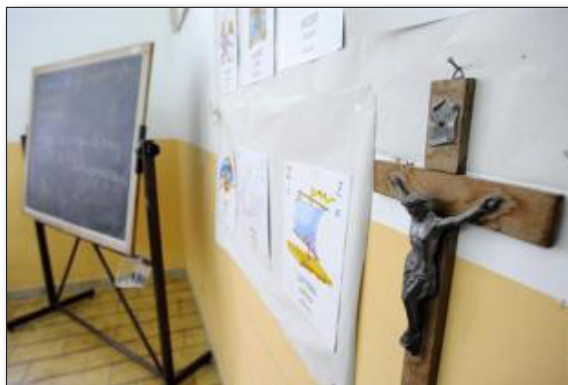
Il n'est pas superflu de rappeler que ces textes sont souvent malmenés et que leur défense ou leur rétablissement est nécessaire ; c'est le cas, par exemple,

en France où tous les gouvernements depuis le gouvernement de Vichy ont violé la loi de Séparation.

C'est pour cela que nous saluons tous les combats qui vont dans le sens de la liberté de conscience, parmi lesquels la récente abrogation du délit de blasphème au Royaume-Uni.

En Pologne, en mars 2010, Le magazine épiscopal « *Gosc Niedzielny* » et l'Archevêché de Katowice ont été condamnés pour avoir comparé la féministe Alicja Tysiac aux criminels nazis. D'autres exemples de victoire sont connus.

Nous saluons l'exigence renouvelée d'élus du peuple en République d'Irlande que soit enfin « *mis fin à la relation spéciale entre l'Eglise catholique et l'Etat* », les batailles juridiques en cours en Australie contre le financement public des congrégations, et des écoles confessionnelles aux États-Unis (« *vouchers* ») l'action inlassable menée au Québec



Crucifix dans les écoles publiques en Italie...



... Prières dans les conseils au Québec



Contre le financement public de la visite du pape, manifestation à Londres...

pour en finir avec les prières publiques dans les conseils. Nous saluons les manifestations anti-cléricales en Pologne, en Italie ; nous saluons les dizaines de milliers de personnes défilant dans les rues de Beyrouth au Liban pour dire : « *La laïcité est la solution* », dans un pays où le système est un mélange complexe de partage du pouvoir basé sur des quotas communautaires ; les milliers de manifestants en Tunisie reprenant à leur compte le mot d'ordre de « *Laïcité = liberté et tolérance* », « *pour une Tunisie Laïque* » ; les milliers de manifestants à Londres défilant lors de la visite du chef de l'Eglise catholique pour dire « *Make the Pope pay* » ; les manifestants laïques en Espagne ...

Sous toutes les latitudes, dans tous les continents, la forme est variable mais le fond est le même : l'exigence de la liberté de conscience ! Nous combattons pour l'abrogation de tous les Concordats, contre toute guerre de religions et contre tout « *choc des civilisations* ».

## Réflexions

Nos traditions et nos combats, incluant les motions et résolutions du Congrès mondial de la Libre-Pensée à Rome en 1904, sont le gage et la promesse de nos engagements.

Dans la tradition du Congrès mondial de Rome en 1904, les présents ou représentés au Congrès mondial d'Oslo du 12 août 2011, fondant l'AILP (Association Internationale de la Libre Pensée) décident de mettre en œuvre deux campagnes, à savoir la vérité sur le financement des religions et la justice pour les victimes des Eglises.

Parce que nous sommes pour la liberté de conscience, ce qui implique la Séparation des Eglises et de l'Etat, nous voulons que la clarté soit faite sur le financement des religions, sur cette « *économie pourpre* » qui grève les budgets des Etats aux dépens de la Santé, de l'Instruction, au profit de seuls destinataires qui se qualifient eux-mêmes de « *spirituels* ».

Nous voulons que justice soit rendue aux victimes des Eglises.

Justice n'est pas repentance. La repentance est une donnée religieuse qui n'engage que les Eglises, se plaçant elles-mêmes au dessus des lois humaines.

Nous voulons la justice, ce qui implique, en cas de culpabilité reconnue, des sanctions, y compris judiciaires, financières et morales.

Justice pour les victimes des abus sexuels des Eglises ; les abus sexuels des Eglises se révélant être une institution de l'Institution.

Justice pour les victimes des discriminations, du Quatrième Concile du Latran de 1215, condamnant les juifs au port de la rouelle, de l'Inquisition frappant juifs, musulmans ou « *hérétiques* ». Justice pour les peuples colonisés et « *évangélisés* », dépossédés de leurs droits et de leurs terres en Afrique, en Asie, en Amérique Latine, en Amérique du Nord. Pour reprendre les propos de J. Kenyatta « *Lorsque les Blancs sont venus en Afrique, nous avions les terres et ils avaient la Bible. Ils nous ont appris à prier les yeux fermés : lorsque nous les avons ouverts, les Blancs avaient la terre et nous la Bible.* »



... et à Madrid

Nous voulons la pleine liberté de la recherche scientifique, dans le respect de la conscience de chacun. Nous voulons le droit des femmes à disposer de leurs corps. Nous voulons l'égalité politique et sociale hommes-femmes. Nous voulons la pleine séparation de l'Instruction et de la religion. Libre aux familles d'apprendre ce qu'elles considèrent bon à leurs enfants mais l'Instruction ne peut être l'œuvre que de l'Ecole publique. Nous ne reprochons pas aux hommes leurs opinions. Nous reprochons aux institutions de vouloir imposer des opinions.

## Perspectives

Nous, présents ou représentés au Congrès mondial de la Libre Pensée à Oslo, confrontés, à la fois, par nos recherches et par la situation à la question cruciale de la liberté de conscience, sans nous substituer aux associations et organisations, nationales et internationales quelles qu'elles soient, affirmons :

- **la liberté de conscience est constitutive de la démocratie ;**
- **la liberté de conscience est constitutive de la libération de l'Humanité.**

Nous nous engageons à :

- **défendre partout et pour tous cette liberté ;**
- **manifester fraternellement et solennellement notre solidarité à tous ceux qui sont et seraient persécutés pour leurs opinions ;**
- **demander à tous ceux qui se reconnaissent dans ce Manifeste de rejoindre ce combat.**